

Allianz Selection Alternative - Allianz Stratégies Opportunistes AT - EUR

Fonds mixte axé sur les placements alternatifs



Objectif d'investissement

Le fonds peut cibler essentiellement les marchés internationaux des placements alternatifs (par ex. actions long/short, crédit long/short, event-driven, volatilité, global macro). À cette fin, il utilise d'abord des fonds cibles. Jusqu'à 30 % de son actif peut être investi en placements proches du marché monétaire. L'objectif d'investissement consiste à générer une appréciation du capital sur le long terme.



Gérant

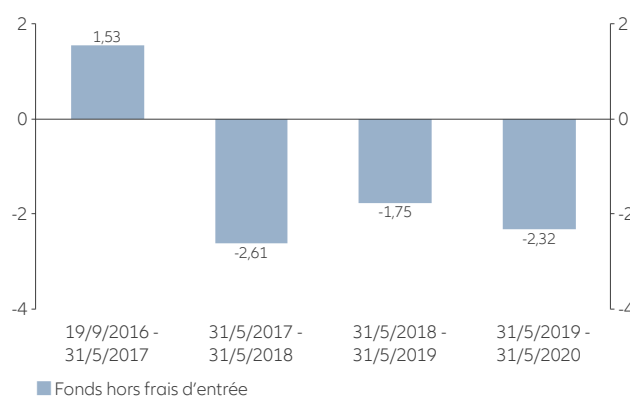
Eric Machenaud
(depuis 19/9/2016)

Performance

depuis la création ¹



Performance annuelle (%) ¹



Historique de performance (%) ¹

	YTD	1M	3M	6M	1A	3A	3A p.a.	D.l'orig.	D.l'orig. p.a.	2016	2017	2018	2019
Fonds	-3,84	1,45	-4,21	-3,34	-2,32	-6,53	-2,23	-5,10	-1,41	-0,67	0,90	-4,48	3,09

Le fonds en bref

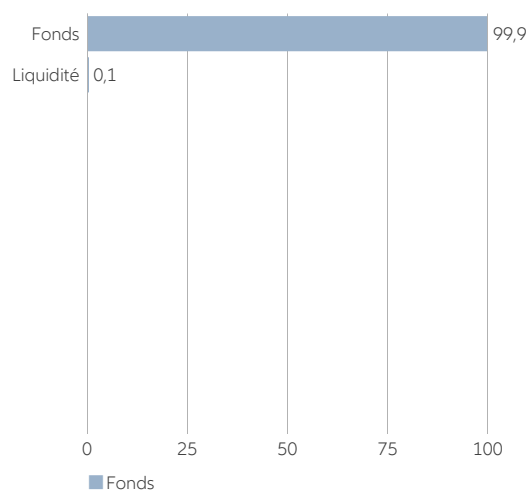
ISIN / N° d'identification du titre (Allemagne, WKN)	LU1418653660 / A2A KKJ
Société de gestion	Allianz Global Investors GmbH
Gestionnaire de fonds	Allianz Global Investors GmbH, succursale en France
Banque dépositaire	State Street Bank International GmbH - Luxembourg branch
Date de lancement	19/9/2016
Actifs sous gestion	805,68 millions EUR
Actifs nets de la part	805,68 millions EUR
Clôture de l'exercice	30/9/
Autorisation de commercialisation	FR, LU

Ratios risque / bénéfice

	3 ans
Ratio de Sharpe ²	-0,35
Volatilité (%) ³	5,46

Structure du fonds ⁴

Répartition du portefeuille par type d'actifs en %



5 principales lignes du fonds (%)

BSF-GLB EVNT DRVN-A2 EUR HDG	10,18
GAMCO-MERGER ARBITRAGE-I	10,12
LYXOR/TIEDMNN ARB ST-I EUR-A	9,91
ALLIANZ-VOLATILITY STR-ITEUR	9,36
LFIS VIS PREMIA-IS EUR	8,72
Total	48,29

Structure des coûts

Frais d'entrée en % ⁵	actuellement 0,00 (max. 5,00)
Commission forfaitaire en % p.a. ⁵	actuellement 1,35 (max. 2,05)
TFE en % ⁶	2,62

Informations complémentaires relatives au fonds

Code Bloomberg	ALSELAT LX
----------------	------------

Opportunités

- + Potentiel de rendement attrayant de plusieurs placements (alternatifs) prometteurs
- + Paiement courant des intérêts sur les obligations, possibilité de plus-values en cas de baisse des taux
- + Exploitation d'une expertise particulière de par un concept de fonds de fonds
- + Gains de change possibles face à la devise des investisseurs
- + Possibilité de gains supplémentaires grâce à une gestion active

Risques

- Risques de fluctuation de la valeur et de perte supérieurs à la moyenne avec des placements prometteurs. La volatilité (fluctuation de valeur) des actions du fonds peut être fortement accrue.
- Fluctuation des taux d'intérêt des obligations, possibilité de reculs des cours
- Les fonds cibles peuvent se révéler plus faibles que prévu
- Pertes de change possibles face à la devise des investisseurs
- Absence de garantie de réussite en matière de gestion active

- 1) Les performances sont calculées sur la base de la valeur de l'actif net par action (à l'exclusion de toute commission, dividendes réinvestis). Le mode de calcul est conforme à la méthodologie recommandée par le Bundesverband Investment und Asset Management e.V. (BVI), à savoir l'association allemande de l'industrie de la gestion d'actifs et de patrimoine.
- 2) Le ratio Sharpe est un indice de référence permettant de mesurer isolément la performance du fonds corrigé du risque. Dans le numérateur figure la différence entre le rendement mensuel moyen du fonds et un taux d'intérêt sans risque. Dans le dénominateur figure la déviation standard mensuelle de cette différence que l'on peut aussi appeler rendement excédentaire. Des valeurs négatives ne sont pas significatives.
- 3) La volatilité mesure la propension des actifs du fonds à varier significativement à la hausse ou à la baisse pendant un laps de temps déterminé.
- 4) Les présentes données sont fournies à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer des indications quant à l'allocation future.
- 5) Le partenaire de distribution peut se voir reverser jusqu'à la totalité des droits d'entrée éventuellement prélevés lors de la souscription de parts du fonds. Le montant effectivement reversé sera communiqué par le partenaire de distribution dans le cadre de la prestation de conseil en investissements. Ces dispositions s'appliquent également aux éventuels frais courants de distribution prélevés par la Société de gestion sur la commission forfaitaire et versés au partenaire de distribution. La commission forfaitaire englobe la commission de gestion, la commission d'administration et les frais de distribution prélevés jusqu'ici.
- 6) TER (ratio du coût total) : total des coûts (hors frais de transaction) mis à la charge du fonds pendant l'année écoulée.

Disclaimer

Tout investissement comporte des risques. La valeur et le revenu d'un investissement peuvent diminuer aussi bien qu'augmenter et l'investisseur n'est dès lors pas assuré de récupérer le capital investi. L'investissement dans des instruments dit « fixed income » peuvent exposer l'investisseur à divers risques liés à la solvabilité, aux taux d'intérêt, à la liquidité ainsi qu'à une flexibilité restreinte. L'environnement économique changeant, les conditions de marchés peuvent affecter ces risques et impacter la valeur de votre investissement. En période de hausse des taux d'intérêt nominaux, la valeur des instruments dits de « fixed income » (incluant les positions courtes) devraient diminuer. A l'inverse, durant les périodes de baisse des taux d'intérêt, la valeur de ces instruments devraient augmenter. Le risque de liquidité peut retarder les rachats et retraits. Allianz Selection Alternative est un compartiment de la SICAV Allianz Global Investors Fund, une société d'investissement à capital variable régie par les lois de Luxembourg. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Si la devise dans laquelle les performances passées sont présentées n'est pas la devise du pays dans lequel l'investisseur réside, l'investisseur doit savoir que, du fait des fluctuations de taux de change entre les devises, les performances présentées peuvent être inférieures ou supérieures une fois converties dans la devise locale de l'investisseur. La présente communication est exclusivement réservée à des fins d'information et ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Les fonds et les instruments mentionnés ici peuvent ne pas être proposés à la commercialisation dans toutes les juridictions ou pour certaines catégories d'investisseurs. Cette communication peut être diffusée dans les limites de la législation applicable et n'est en particulier pas disponible pour les citoyens et/ou résidents des États-Unis d'Amérique. Les opportunités d'investissement décrites ne prennent pas en compte les objectifs spécifiques d'investissement, la situation financière, les connaissances, l'expérience, ni les besoins spécifiques d'une personne individuelle et ne sont pas garanties. Les avis et opinions exprimés dans la présente communication reflètent le jugement de la société de gestion à la date de publication et sont susceptibles d'être

modifiés à tout moment et sans préavis. Certaines des données fournies dans le présent document proviennent de diverses sources et sont réputées correctes et fiables, mais elles n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. L'exactitude ou l'exhaustivité de ces données/informations ne sont pas garanties et toute responsabilité en cas de perte directe ou indirecte découlant de leur utilisation est déclinée, sauf en cas de négligence grave ou de faute professionnelle délibérée. Les conditions de toute offre ou contrat sous-jacent, passé, présent ou à venir, sont celles qui prévalent. Afin d'obtenir une copie gratuite du prospectus, des statuts de la société ou de règlements, de la valeur liquidative quotidienne des fonds, des derniers rapports annuels et semestriels et du document d'information clé pour l'investisseur (DIC) en Français, veuillez contacter la société de gestion Allianz Global Investors GmbH au pays de domicile du compartiment au Luxembourg ou la société de gestion par email au www.allianzgi-regulatory.eu ou par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessous. Merci de lire attentivement ces documents, les seuls ayant effet à l'égard des tiers, avant d'investir. Ceci est une communication publicitaire éditée par Allianz Global Investors GmbH, www.allianzgi.com, une société à responsabilité limitée enregistrée en Allemagne, dont le siège social se situe Bockenheimer Landstrasse 42-44, 60323 Francfort/M, enregistrée au tribunal local de Francfort/M sous le numéro HRB 9340 et agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (www.bafin.de). Allianz Global Investors GmbH a constitué une succursale en France, Allianz Global Investors GmbH, Succursale Française, www.allianzgi.fr, partiellement soumise à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org). Cette communication n'a pas été préparée sur la base des règles applicables prévues pour assurer l'impartialité des recommandations d'investissement ou de stratégies d'investissement et n'est donc pas soumise aux interdictions de traiter avant la publication desdites recommandations. La reproduction, publication ou transmission du contenu, sous quelque forme que ce soit, est interdite; excepté dans les cas d'autorisation expresse d'Allianz Global Investors GmbH.